



Dois-je cotiser au RSI en étant gérant et employé de mon EURL

Par **SALIMON**, le **07/01/2010** à **19:40**

Bonjour,

Je suis employée depuis beaucoup d'années au sein d'une entreprise avec feuilles de paies. J'ai crée mon EURL en 2006 et je me demande si je dois payer le RSI sur la rémunération gérance que je perçois au sein de mon EURL sachant que je paie deja mes cotisations sociales en tant que salariée ?

Merci.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/01/2010** à **08:43**

bonjour,

et oui ! vous payez les cotisations sur votre salaire de l'entreprise.. mais il faut payer aussi des cotisations sur la rémunération gérance ...

Par **cécile63**, le **13/01/2010** à **15:55**

Et oui, il faut payer, même si on est déjà salarié!!
Pas possible d'y échapper